



Dossier de presse

Signature de la
Convention Territoriale Globale

entre

la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Orientales

et

La Commune de Perpignan



Le jeudi 27 février 2025 à 14 h 30 à l'Hôtel de Ville de Perpignan

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales,
représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jérôme Capdevielle
et par son directeur, Monsieur Pierre-Marc Boistard
et
La Ville de Perpignan,
représentée par son Maire, Monsieur Louis Aliot
signent une Convention Territoriale Globale.

Pourquoi cette convention ?

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une **convention de partenariat** proposée par la Caf des PO. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire perpignanais **dans leurs champs d'intervention communs**.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la commune **pour les années 2024-2028**.

Démarche globale, la Convention Territoriale Globale a pour ambition **d'associer tous les partenaires** des signataires autour de ce projet social de territoire : institutions et associations œuvrant au quotidien pour les habitants de Perpignan dans les champs :

- ↳ De la petite enfance
- ↳ De l'enfance et l'adolescence
- ↳ De l'accompagnement à la parentalité
- ↳ De la jeunesse
- ↳ De l'animation de la vie sociale
- ↳ Du logement
- ↳ De l'accès aux droits et de l'inclusion

La Convention Territoriale Globale vise à **coconstruire** et à mettre en œuvre, sur cette base, un plan d'action pluriannuel et coordonné.

Calendrier de construction

- **Janvier 2024** : En Comité de pilotage, le Maire de Perpignan et les représentants de la CAF adoptent les axes stratégiques de progrès.
- **Mars 2024** : Les services de la Ville et de la CAF réfléchissent à des objectifs opérationnels en Comité technique plénier
- **Avril 2024** : Les partenaires institutionnels et associatifs sont invités, lors d'un séminaire de deux jours, à la restitution du diagnostic et à la coconstruction du plan d'action.
- **Juin 2024** : Le Conseil délibère et autorise le Maire à signer la CTG.
- **Juillet 2024** : Signature de la Convention
- **Décembre 2024** : Le conseil municipal adopte l'avenant n°1 comportant le plan d'action et d'évaluation validé par le copil.
- ▼ **2025** : signature officielle du plan d'action et d'évaluation et conférence de presse

Les objectifs partagés au regard des besoins

Dans l'objectif d'améliorer les services à la population et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, la Caf et la Ville ont défini ensemble **des axes stratégiques de progrès** :

Thématique	Axes stratégiques de progrès
AXES TRANSVERSAUX	1. Améliorer la gouvernance et la comitologie de la CTG. 2. Créer un parcours global et cohérent des services aux familles à tous les âges. 3. Améliorer la communication en interne, entre partenaires et envers la population. 4. Développer une culture de la démarche participative au sein des services et auprès des habitants.
PETITE ENFANCE	5. Développer la politique stratégique de la petite enfance à l'échelle de la Ville. 6. Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant au regard de l'évolution des caractéristiques du territoire et définir la trajectoire de développement de l'offre. 7. Animer et développer le réseau partenarial territorial de la petite enfance.
ENFANCE ET ADOLESCENCE	8. Améliorer l'offre et la qualité du service rendu par les accueils collectifs de mineurs. 9. Accompagner et fluidifier le parcours de l'enfant et de sa famille en aménageant des passerelles de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. 10. Renforcer les partenariats territoriaux pour mieux articuler l'offre en direction des besoins des jeunes et adolescents.
JEUNESSE	11. Développer la politique jeunesse 16-25 ans et veiller à la complémentarité et à la cohérence des dispositifs. 12. Développer l'information jeunesse. 13. Favoriser l'engagement, la prise d'initiative et la participation des jeunes dans la société et la vie de la cité. 14. Accompagner l'insertion et l'autonomie des jeunes.
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ	15. S'adapter aux besoins des familles pour valoriser les compétences parentales. 16. Continuer le développement du soutien à la fonction parentale en direction de l'ensemble des familles perpignanaises. 17. Structurer le partenariat en matière d'accompagnement à la parentalité.
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	18. Définir le schéma local d'animation de la vie sociale à l'échelle de l'ensemble du territoire perpignanaise. 19. Favoriser la mixité de tous les publics au sein des structures d'animation de la vie sociale. 20. Structurer le partenariat autour des structures d'animation de la vie sociale.
LOGEMENT ET HABITAT	21. Améliorer le cadre de vie. 22. Lutter contre l'habitat indigne. 23. Diversifier l'offre de logement et favoriser le maintien à domicile.
ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION	24. Accompagner les familles les plus éloignées du droit commun et développer l'« aller-vers ». 25. Garantir une accessibilité pour tous aux structures, services et équipements et promouvoir l'inclusion et la mixité sociale, avec une attention particulière pour les publics en situation de handicap.

Les équipements et dispositifs du territoire financés par la Ville et/ou la CAF

Petite enfance

- 11** crèches multiaccueils
- 1** crèche familiale
- 6** haltes-garderies
- 18** maisons d'assistantes maternelles
- 3** microcrèches associatives
- 3** relais assistantes maternelles

Enfance

- 27** accueils de loisirs périscolaires
- 2** ludothèques
- 8** Pôles de loisirs extra-scolaires (maternels et primaires) à l'année
- 2** Pôles de loisirs extra-scolaires (maternels et primaires) estivaux
- 2** ALSH associatifs

Adolescence et Jeunesse

- 1** Relai info jeunes
- 1** passerelle BAFA/BAFD
- 8** espaces adolescence et jeunesse
- 1** espace numérique jeunes
- 30** sessions de séjours vacances
- 4** Clubs ados

Parentalité

- 5** lieux d'accueil enfants parents
- 1** Pôle parentalité
- 1** Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (Réaap)
- 1** Maison des familles associative

Animation vie sociale

- 7** espaces citoyens agréés « centre social »
- 2** espaces citoyens agréés « espace de vie sociale »

Logement

- 1** Convention permis de louer
- 2** Résidences habitat jeunes

Accès aux droits

- 1** Contrat de Ville



Exemples d'actions à mener dans le cadre de la convention

- ✓ Développer le nombre de places d'accueil en petite enfance
- ✓ Mettre en place des projets de passerelles entre les divers âges de l'enfant
- ✓ Améliorer les outils de communication envers les familles
- ✓ Accompagner l'émergence d'espaces de vie sociale associatifs
- ✓ Création d'un groupe de travail inclusion handicap
- ✓ Maintenir le dispositif permis de louer
- ✓ Etc.

Contacts équipe projet

Ville de Perpignan

Érix SAMAIN 06 04 68 66 32 61

ctg@mairie-perpignan.com

Caf des PO

John THOMAS 04 68 08 14 06

john.thomas@caf66.caf.fr

Contact presse

Ville de Perpignan

Johanna Halimi-Claverie

06 84 28 20 06

halimi.johanna@mairie-perpignan.com